

**RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S.
EXERCICE 2021**

I – Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2020 :

Les orientations du budget 2021 doivent tenir compte du compte administratif de l'exercice 2020 qui dégage un résultat de clôture bénéficiaire au niveau de la section fonctionnement et investissement :

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Exécution 2020 dépenses	Exécution 2020 recettes	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	4 001,36 €	-	64 873,94 €	74 956,21 €	- 10 082,27 €	14 083,63 €
Investissement	0,01 €	0 €	-	-	-	0,01 €
TOTAL	4 001,37 €	0 €	64 873,94 €	74 956,21 €	- 10 082,27 €	14 083,64 €

En section de fonctionnement, le résultat courant est déficitaire de 10 082,27 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 64 873,94 € pour une prévision de 77 640,36 €. Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 83,56%.

Le total des recettes nettes s'élève à 74 956,21 € pour une prévision à 74 955,66 €. Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 100%.

Le résultat cumulé qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2020, est lui-même excédentaire de 14 083,64 €.

II – Les masses du budget 2021

II-1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	CA 2019	CA 2020	Evolution en €	Evolution en %	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
74	68 676,96	74 955,66	6 278,70	9,15%	54 768,49	-20 187,17	-26,93%
75	0,05	0,55	0,05	100,00%	0	-0,55	-100,00%
77	0,00	0,00	0	0,00%	0	0	0,00%
TOTAL	68 677,01	74956,21	6 278,75	9,15%	54 768,49	-20 187,72	-26,93%

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
74	73 639,00	54 768,49	-18 870,51	-25,62%
TOTAL	73 639,00	54 768,49	-18 870,51	-25,62%

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2021

Application agréée E-legal.com

Chapitre 74 : dotations et subventions

En matière de recettes, la participation des communes est envisagée à la baisse par rapport à 2020 (73 639,00 €). Pour l'exercice 2021, le montant de la participation devrait être de 54 768,49 €, ceci afin d'équilibrer le budget 2021.

Chapitre 75 : Autres produits de gestions courantes

Des produits de revenus des immeubles s'élevaient à 0,55 €, s'agissant du reversement du prélèvement à la source mensuel.

II-2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2019	CA 2020	Evolution en €	Evolution en %	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
11	67 094,57	62 036,47	-5 058,10	-7,54%	63 952,12	1 915,65	3,09%
12	2406,52	2834,91	428,39	17,80%	2 900,00	65,09	2,30%
65	3,35	2,56	-0,79	-23,58%	2 000,00	1 997,44	780,25%
TOTAL	69 504,44	64 873,94	-4 630,50	-6,66%	68 852,12	3 978,18	6,13%

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
11	72 460,36	63 952,12	-8 508,24	-11,74%
12	3 180,00	2 900,00	-280,00	-8,81%
65	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
TOTAL	77 640,36	68 852,12	-8 788,24	-11,32%

Chapitre 11 : les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement, soit :

- les dépenses générales liées aux frais d'utilisation du gymnase (tels que les flux, les charges de personnels travaillant au sein du gymnase, les travaux, les achats de matériels,...),
- les interventions du personnel du C.C.A.S. de Lésigny mis à disposition du Syndicat afin d'effectuer des ateliers sur le temps du midi avec les collégiens,
- les contrats de dématérialisation des actes du syndicat,
- les actions culturelles dispensées au collège sur le temps scolaire.

En dépenses, les prévisions s'élèvent à 68 852,12 €. Pour mémoire, au budget primitif 2020, l'inscription était de 77 640,36 €. Cette année, le budget est en baisse compte tenu des éléments suivants :

- La baisse des dépenses de fonctionnement au chapitre 011, soit un montant de 63 952,12 €, relatives en charge de personnel, de travaux au sein du gymnase et des actions culturelles sur le temps scolaire au collège.

Les autres actions antérieures par rapport à l'exercice précédent sont toutes reconduites.

Chapitre 12 : les charges de personnel

Ce poste couvre essentiellement les dépenses liées aux indemnités de secrétariat d'un agent communal. Les charges prévisionnelles n'augmentent pas en 2021 par rapport à 2020.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2021

Application agréée F. lepalte.com

99_DE-077-257702001-20210313-01_2021-DE

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce poste prévoit d'inscrire un versement de subventions, essentiellement pour les projets scolaires et les actions éducatives organisés par le collège : voyages scolaires, matériels éducatifs et sportifs, livres pour les récompenses du prix littéraire...

Ce chapitre est en baisse par rapport aux années antérieures.

En effet, aucune demande de subvention pour l'achat de matériels sportifs n'a été sollicitée auprès du Conseil Syndical du C.E.S. en 2020.

II-3 L'évaluation de la section investissement

Il n'est pas prévu d'investissement en 2021.

Cependant, les dépenses liées aux travaux et achats de matériels sont prévus au chapitre 011, inclus dans la participation des frais d'utilisation du gymnase.

Le Syndicat Intercommunal du C.E.S ne dispose d'aucune dette à son passif.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2021

Application agréée f.legitime.com

99_DE-077-257702001-20210313-01_2021-DE